



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dernière modification : 25/08/2003

N° interne :

Remplace :

### PÂTE LUBRIFIANTE LICAL YAMALUBE

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

<b>DÉNOMINATION COMMERCIALE</b>	Pâte lubrifiante Yamalube Lical
<b>APPLICATION</b>	Pâte lubrifiante

Identification de l'entreprise	<b>YAMAHA MOTOR DISTRIBUTION B.V.</b>
Adresse	Bellingel 2, 1119 NV Schiphol-Rijk P.O. Box 75175, 1117 ZS Schiphol – Pays-Bas
Téléphone	+31 (0)20-654.65.43
Fax	+31 (0)20-654.65.65
TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	+31(0)30-274.88.88 (Centre Antipoison Utrecht, Pays-Bas)

#### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

N°	Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Conc. (% poids)	Classification
1.	Pâte lubrifiante au lithium basée sur de l'huile minérale avec additifs			100	
2.	Naphténate de zinc	234-409-2	12001-85-3	1-5	Xi, R36/38-52/53

Légende: T+=Très toxique, T=Toxique, C=Corrosif, Xn=Nocif, Xi=Irritant, E=Explosif, O=Oxydant, F+=Extrêmement inflammable, F=Facilement inflammable, N=Dangereux pour l'environnement

#### COMMENTAIRES SUR LA SUBSTANCE

Les huiles minérales dans le produit contiennent <3% extrait de DMSO (IP 346).

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### GÉNÉRAL

- Non classé selon la Directive relative aux préparations dangereuses [1999/45/EC].
- Une exposition répétée peut provoquer le dessèchement de la peau ou des gerçures.
- Non inflammable, mais combustible.
- Pas facilement biodégradable.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### INHALATION

En cas d'inhalation de fumée : air frais et repos.

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau au savon et à l'eau.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dernière modification : 25/08/2003

N° interne :

Remplace :

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincez immédiatement avec de l'eau en abondance. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### INGESTION

Ne pas provoquer de vomissement. S'adresser à un médecin en cas de malaise prolongé.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

Il est possible d'éteindre les incendies au moyen de poudre chimique, mousse ou dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

### DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Non inflammable, mais combustible. En cas d'incendie, une fumée irritante est produite.

### EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

Eviter de respirer les fumées produites par l'incendie. Utiliser le masque de protection fourni si la substance est mêlée à l'incendie.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Eviter de jeter la substance dans les égouts ou directement dans l'environnement.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

De petites quantités de résidus peuvent être ramassées au moyen d'une matière absorbante. Les grandes quantités renversées doivent être recouvertes de sable, terre ou matériel similaire et jetées ensuite dans des conteneurs appropriés pour une incinération future.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### CONSEIL POUR LA MANIPULATION

Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact répété et prolongé avec la peau.

### STOCKAGE

Ne ranger la substance que dans le conteneur original à une température ne dépassant pas 50°C. Maintenir le conteneur bien fermé et sec.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes résistantes aux éclaboussures pour éviter la possibilité de contact avec les yeux.

### PROTECTION DES MAINS

Pour un contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

Aucun équipement de protection spécifique signalé, mais peut tout de même être nécessaire.

### AUTRES INFORMATIONS



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dernière modification : 25/08/2003

N° interne :

Remplace :

Ce produit contient de l'huile minérale pour laquelle s'applique une limite d'exposition à la vapeur d'huile (5 mg/m<sup>3</sup>).

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Etat physique</b>	<b>Consistance NLGI 2</b>
<b>Couleur</b>	Brun jaunâtre
<b>Odeur</b>	Huile minérale
<b>Solubilité</b>	Pas miscible avec l'eau.
<b>Point d'éclair</b>	>150°C
<b>Densité</b>	<1000 kg/m <sup>3</sup> à 25°C

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### AUTRES INFORMATIONS

En cas d'incendie, une fumée irritante est produite.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### INHALATION

Brume/vapeur/aérosols peuvent causer une irritation du système respiratoire.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Peut être irritant suite à une exposition prolongée ou répétée.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Peut être irritant.

#### INGESTION

Peut causer un malaise.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### MOBILITÉ

Le produit flotte sur l'eau. En cas de déversement sur le sol, le produit est absorbé par les particules qui constituent la terre.

#### DÉGRADABILITÉ

Pas facilement biodégradable.

#### ÉCOTOXICITÉ

Pas considéré dangereux pour l'environnement. Des émissions considérables occasionnelles ou des émissions réduites fréquentes peuvent avoir un effet nocif ou perturbateur.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

Le produit usagé ou les déchets de celui-ci qui ne peuvent pas être réutilisés sont traités comme déchets dangereux. Les éliminer conformément à la législation locale. Envoyer les emballages vides et dûment nettoyés vers un point de recyclage certifié.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dernière modification : 25/08/2003

N° interne :

Remplace :

### CATÉGORIE DE DÉCHETS

EWC 13 08 99 (déchets d'huile non spécifiés)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classé comme marchandise dangereuse : 'Non'

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classif.:

Classification CE 'Non'

### AUTRES INFORMATIONS

Non classé selon la Directive relative aux préparations dangereuses [1999/45/EC].

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### SOURCES D'INFORMATION :

Informations basées sur les données et connaissances disponibles concernant les composants et produits similaires.

### LISTE DE PHRASES R PERTINENTES

N°	Texte de la phrase R
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

EMISSION :

ANNOTATIONS



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dernière modification : 25/08/2003

N° interne :

Remplace :